



**Politique d'évaluation
des joueurs et de la
formation des équipes**

TABLE OF MATIÈRES

ÉVALUATION DES JOUEURS.....	3
OBJECTIF DE LA POLITIQUE	3
CHOIX DES ÉVALUATEURS ET CRITÈRES D'ÉVALUATIONS	3
PARTICIPATION AUX ÉVALUATIONS	4
SECTION CONCERNANT LES PROCÉDURES ET LES LIGNES DIRECTRICES DES ÉVALUATIONS	5
SECTION CONCERNANT LA FORMATION DES ÉQUIPES.....	6
INVITATION À JOUER AU NIVEAU A	6
ENGAGEMENT POUR LE NIVEAU A.....	7
SÉLECTION DES ENTRAÎNEURS POUR LES ÉQUIPES AU NIVEAU A	7
NOMBRE D'ÉQUIPES QU'UN ENTRAÎNEUR PEUT DIRIGER	7
BASEBALL FÉMININ	7
PROCÉDURE POUR LA FORMATION DES ÉQUIPES AU NIVEAU B, EN ORDRE DE PRIORITÉ	7
PRIORITÉ DE SÉLECTION POUR L'ÉQUIPE SENIOR	8
SURCLASSEMENT	8
REMARQUE IMPORTANTE AUX PARENTS	8
PROCÉDURE CONCERNANT LA FORMATION DES ÉQUIPES	9

La version française prévaut.

Si vous avez des questions ou des inquiétudes après avoir lu cette politique, n'hésitez pas à communiquer avec nous à : info@baseballstlaurent.com.

Résolution du CBSL adoptée en 2012 avec les plus récentes révisions en avril 2020 (les changements importants les plus récents sont en rouge ci-dessous).

ÉVALUATION DES JOUEURS

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

OBJECTIF DE LA POLITIQUE

L'objectif premier de cette politique est d'assurer que chaque joueur soit évalué objectivement selon ses habiletés afin de le placer dans le niveau correspondant pour qu'il joue avec des joueurs du même calibre, s'il y a des places disponibles.

CBSL estime que le processus d'évaluation est la meilleure façon pour que le joueur soit placé à son niveau et qu'il se développe au rythme approprié avec des défis réalistes tout en ne se sentant pas dépassé (ce qui pourrait amener de la frustration et un désintérêt éventuel à l'égard du sport).

Il est fortement recommandé à tous les joueurs de participer aux évaluations même s'ils ne désirent pas faire partie d'une équipe de niveau A, afin d'avoir une appréciation juste de leurs aptitudes dans le but de former des équipes équilibrées au niveau B.

CHOIX DES ÉVALUATEURS ET CRITÈRES D'ÉVALUATIONS

Les évaluateurs qui pourraient être invités par le Conseil d'administration du CBSL (ci-après « CA ») pour participer au processus d'évaluation seront les instructeurs, entraîneurs « en formation » et entraîneurs « formés » provenant d'une autre division que les joueurs évalués.

Les suggestions d'alignement des évaluateurs pourront être soumises individuellement ou en groupe et sont attendues pour la fin de la période d'évaluation, au plus tard. Les formulaires utilisés par les évaluateurs seront fournis par CBSL et seront affichés sur le site internet.

Il incombe à chaque joueur de démontrer ses aptitudes. Les prestations offertes lors des évaluations, sous réserve de ce qui suit, seront l'unique façon d'évaluer le joueur. **Les évaluations des entraîneurs de l'année précédente ne seront pas utilisées dans le processus d'évaluation, car elles sont considérées comme datées et ne sont plus pertinentes.**

CBSL ne favorisera pas les joueurs les plus âgés ni les plus jeunes pour ses équipes au niveau A mais s'efforcera plutôt de choisir les meilleurs candidats. Aussi, selon différents facteurs, ainsi que les évaluations, il est possible qu'un joueur qui a été choisi pour jouer pour une équipe de niveau A à sa première année dans une division soit invité à jouer dans une équipe de niveau B à sa deuxième année dans cette division. Dans ce cas, le CA fournira une explication, si demandée.

Les évaluateurs devraient tenir compte des éléments suivants (dans aucun ordre) :

- Présences
- Attitude
- Performance
- Engagement lors de la saison précédente
- Talent / Compétence

Nonobstant l'évaluation qui est faite d'un joueur, celui-ci ne pourra être considéré dans une équipe au niveau A s'il n'a pas participé à au moins 50 % des séances d'évaluation préliminaires à l'intérieur ET à au moins 50% des séances d'essai d'équipe A (sous réserve de la section *Participation aux évaluations* ci-dessous). Cependant, les joueurs qui participent aux essais des équipes au niveau AA (ou supérieur) ou des équipes féminines régionales ET qui réussissent à passer à la 2e ronde seront exemptés de cette condition, s'ils se présentent à au moins 1 séance préliminaire intérieure et, si applicable, à 1 séance d'essai d'équipe A. De plus, CBSL exclura du calcul du taux de présences, les

séances manquées en raison de blessures ou de maladie (pour un maximum de 2 absences) à condition que le joueur prévienne CBSL (à info@baseballstlaurent.com) au minimum 1 heure avant la séance.

Cependant, tout joueur qui est libéré lors de la dernière ronde de sélection AA (ou supérieur) sera automatiquement invité à jouer pour l'équipe au niveau A de CBSL tant qu'il y a de la place disponible. Pour cette raison, les joueurs participant aux essais AA (ou niveaux supérieurs) ou aux essais des équipes féminines régionales doivent s'inscrire auprès de CBSL afin de réserver une place sur une équipe de CBSL.

Seulement les joueurs dûment inscrits et ceux sur la liste d'attente seront invités aux évaluations.

Les évaluations permettront de répartir les joueurs en trois groupes :

1. **Toujours en développement** : ces joueurs ne seront pas considérés pour le niveau A;
2. **Zone grise** : ces joueurs peuvent être invités à jouer au niveau A en fonction des places disponibles. C'est dans cette catégorie que les évaluations jouent le plus grand rôle;
3. **Compétences exceptionnelles** : ces joueurs seront considérés pour le niveau A.

Le CA, avec l'aide des évaluateurs, fera de son mieux pour s'assurer que tous les joueurs soient placés dans leur niveau approprié.

PARTICIPATION AUX ÉVALUATIONS

- Les joueurs qui jouaient dans une équipe A l'année précédente seront exemptés des évaluations préliminaires intérieures, mais sont fortement encouragés d'utiliser ces séances afin de se préparer pour les essais d'équipe A; ils sont obligés de satisfaire la règle de présences de 50 %.
- Si une séance extérieure est annulée le jour même où elle doit être tenue, tous les joueurs inscrits de la division en question se verront attribuer une moitié de séance en vue du calcul de leur taux de présence. Si ladite séance est remplacée par une séance intérieure, les joueurs mentionnés ci-dessus se verront attribuer une autre moitié de séances (pour un total de 1 séance) dans la mesure où ils participent à la séance intérieure.
- Un joueur doit participer à la séance complète pour être crédité d'une présence. Cependant, des exceptions peuvent être autorisées si les conditions suivantes sont respectées :
 - Approbation préalable du CA ;
 - Demandes non répétitives d'absence.
- Idéalement, les joueurs doivent participer aux séances de leurs divisions; non seulement pour être évalués le plus justement possible mais, dans certains cas, pour des raisons de sécurité. Cependant, des exceptions peuvent être autorisées si les conditions suivantes sont respectées :
 - Approbation préalable du CA;
 - Demandes non répétitives d'absence;
 - Le joueur est près des deux seuils de 50 % de présences.

Un joueur sera autorisé à participer seulement aux séances de la division adjacente inférieure ou supérieure.

L'évaluateur se réserve toujours le droit de retirer ce joueur de la séance, si l'évaluateur juge que la sécurité de tout joueur est en jeu;

L'évaluateur doit aussi être impliqué dans l'évaluation de la division originale du joueur en question.

- Dans le cas d'un nombre impair de séances et que le taux de présences tombe dans l'intervalle de plus de 40 % mais moins de 50 %, le taux de présences sera arrondi à 50 %.
- Un joueur qui ne peut se présenter à aucune séance d'essai d'équipe A doit prévenir info@baseballstlaurent.com des raisons, au moins une semaine avant ces séances. La demande sera considérée par le CA et si elle est acceptée, le joueur devra participer à une séance à une date choisie par le CA.
- Les joueurs qui participent à la ligue de baseball printanière intercommunautaire seront crédités d'une séance pour leur taux de présences, selon les conditions suivantes :
 - Approbation préalable du CA;

- Demandes non répétitives d'absence;
- Le joueur est près des deux seuils de 50 % de présences.

SECTION CONCERNANT LES PROCÉDURES ET LES LIGNES DIRECTRICES DES ÉVALUATIONS

Si le contrat de location le permet, les séances devraient commencer à 8 h 30 ou plus tard et durer 1,5 heure.

Si les séances de toutes les divisions ne peuvent pas avoir lieu au complexe sportif (ou des gymnases plus grands), les divisions plus petites devraient utiliser le cégep (ou les gymnases plus petits) tandis que les divisions plus grandes devraient utiliser le complexe sportif (ou les gymnases plus grands).

Les évaluateurs utiliseront l'échelle de notation suivante: 1 (au-dessus de la moyenne), 2 (moyenne) et 3 (en développement).

Les évaluateurs s'efforceront d'évaluer tous les joueurs à chaque séance.

Des explications claires sur ce que l'on attend des joueurs doivent être données avant chaque séance et à chaque station.

Les joueurs qui obtiennent systématiquement les notes les plus basses doivent être immédiatement pris en considération pour le « sous-classement ». Le directeur des évaluations et le coordonnateur des évaluations informeront le CA de ces joueurs et le CA prendra la décision définitive.

Afin d'assurer la cohérence, le directeur et le coordonnateur des évaluations discuteront du processus d'évaluation et du système de notation avec tous les évaluateurs, préférablement en même temps. Une attention particulière devrait être accordée par le directeur et le coordonnateur des évaluations en ce qui concerne la distribution des notes, après chaque séance. Toute anomalie doit être traitée immédiatement. En règle générale, 10 à 20 % des joueurs devraient se classer dans les niveaux supérieur et inférieur.

Lors des séances d'évaluations préliminaires à l'intérieur, afin d'optimiser le processus d'évaluation et d'assurer la sécurité des joueurs, les joueurs peuvent être séparés en sous-groupes de même calibre au sein d'une même séance et ces sous-groupes visiteront les stations ensemble. Les évaluateurs concentreront leurs efforts sur les sous-groupes de la Zone grise. Les joueurs Toujours en développement ainsi que ceux ayant des Compétences exceptionnelles sont encouragés à continuer de participer aux séances préliminaires à l'intérieur, en particulier les joueurs aux Compétences exceptionnelles qui sont soumis à la règle des 50 %.

Les évaluations commenceront par des séances préliminaires à l'intérieur et, si les conditions météorologiques et les conditions de terrain le permettent, se termineront par des essais d'équipe A à l'extérieur. Les essais d'équipe A devraient être limités à environ 15 à 18 joueurs et seront limités aux joueurs des Compétences exceptionnelles et aux meilleurs joueurs de la Zone grise, tels que déterminés par le directeur des évaluations et sur la base des évaluations préliminaires à l'intérieur. Lorsque les essais d'équipe A commencent, les notes des évaluations préliminaires à l'intérieur seront ignorées et les essais d'équipe A seront considérés comme un nouveau processus d'évaluation: les notes des essais d'équipe A seront les seules évaluations prises en considération lors de la formation des équipes A.

Le directeur des évaluations déterminera les exercices à utiliser pour les évaluations et cela peut inclure des situations de jeu. Cependant, des exercices spécifiques devraient être utilisés lors des essais d'équipe atome A pour évaluer si un joueur a peur de la balle. CBSL ne privilégie pas les matchs d'exhibition comme méthode appropriée pour évaluer les joueurs, car elle ne fournit pas à chaque joueur la même possibilité d'évaluation.

Si les joueurs d'une même division sont séparés en différents groupes lors de séances différentes (par exemple, en raison du manque d'espace de gym), le coordonnateur des évaluations doit assurer une rotation hebdomadaire des joueurs entre les groupes afin de s'assurer que les joueurs peuvent être comparés à tous les joueurs de la division. Comme mentionné ci-dessus, la priorité devrait toutefois rester la séparation des joueurs en fonction de leur calibre, afin d'optimiser l'évaluation et d'assurer la sécurité des joueurs.

Afin d'assurer une bonne organisation des essais d'équipe A, toute décision de ne pas sortir en raison des conditions météorologiques doit être prise au plus tard à 19 h le mercredi avant les essais.

Les bénévoles du CBSL (principalement dirigés par le coordonnateur des évaluations) devraient parler aux parents à chaque séance pour expliquer le processus d'évaluation, y compris les formulaires, et pour s'assurer qu'il n'y a pas d'attentes déraisonnables. Lors des séances atome, le recrutement d'entraîneurs devrait également avoir lieu.

CBSL s'efforce de poursuivre les évaluations de l'équipe B pendant les essais d'équipe A afin d'obtenir suffisamment d'informations pour assurer l'équilibre des équipes B. Cependant, en raison de la disponibilité limitée du gymnase, si les séances d'essai extérieur de l'équipe A sont annulées, il peut ne pas être possible de poursuivre les évaluations de l'équipe B.

Seule la liste complète des joueurs invités aux essais d'équipe A doit être publiée. La méthode de publication progressive doit être évitée, car elle implique que certains joueurs ont de meilleures chances de faire partie de l'équipe A et établissent des attentes déraisonnables. Dans certains cas (par exemple, lorsque les joueurs ont respecté la règle des 50 % et ont du mal à assister aux séances restantes), le coordinateur de l'évaluation peut informer verbalement les parents que leur enfant sera invité aux essais d'équipe A.

SECTION CONCERNANT LA FORMATION DES ÉQUIPES

Les alignements de toutes les équipes seront diffusés sur le site internet de CBSL à une date prédéterminée après avoir été approuvée par le CA. Aucune diffusion des suggestions des évaluateurs ou des alignements définitifs ne sera permise sans l'accord du CA. CBSL s'efforcera d'inviter en même temps tous les membres à leurs équipes respectives, peu importe leur niveau. Par la suite, les entraîneurs-chefs contacteront leurs joueurs, et les accueilleront dans leurs équipes, selon l'échéancier fixé par le CA.

S'ils ne sont pas tenus de le faire selon les règles de BQ, la création de plus que le nombre requis d'équipes A pourrait être considérée si les notes des évaluations montrent qu'il y a suffisamment de joueurs de calibre d'équipe A pour former plus d'équipes que le minimum requis par BQ. Il est à noter que la création d'un plus grand nombre d'équipes A pourrait nuire à la compétitivité des équipes B.

NOMBRE MAXIMAL DE JOUEURS PAR ÉQUIPE

Le nombre maximal de joueurs pour une équipe au niveau A est de 12, sauf pour Junior/Senior où le maximum est de 14.

Le nombre maximal de joueurs pour une équipe au niveau B est de 13, excepté pour le niveau Atome B/C qui est de 10 joueurs.

Toute dérogation sera assujettie à l'approbation du CA, après consultation avec l'entraîneur-chef de l'équipe concernée.

INVITATION À JOUER AU NIVEAU A

Si l'alignement d'une équipe au niveau A n'est pas complet après considération des joueurs avec « Compétences exceptionnelles » et les joueurs « Zone grise » ayant respecté la règle de présences de 50 %, les joueurs « Zone grise » avec les taux de présences inférieurs de 50 % seront considérés dans l'ordre décroissant.

Un joueur de l'extérieur du territoire de CBSL inscrit avec CBSL, qui a obtenu sa libération en bonne et due forme et qui respecte nos politiques, sera considéré de façon égale à nos membres.

CBSL peut utiliser des mesures extraordinaires pour compléter un alignement d'équipe A, si CBSL estime qu'il y a une pénurie de joueurs de calibre d'équipe A.

Afin de compléter leur alignement en fonction des compétences et des qualités qu'ils recherchent pour leurs équipes, les entraîneurs-chefs (voir section des entraîneurs pour les équipes de niveau A ci-dessous) peuvent, s'ils le désirent, compléter leurs alignements en choisissant 2 joueurs parmi une liste de 5 joueurs maximum qui sera fournie par CBSL.

CBSL invitera les joueurs sélectionnés pour le niveau A, par courriel.

ENGAGEMENT POUR LE NIVEAU A

Une fois invité, la décision de jouer au niveau A est laissée au joueur et à ses parents, car il s'agit d'un engagement important. Il est à noter qu'il y a plus d'engagements au niveau A, soit plus de parties et beaucoup plus d'entraînements, qui sont généralement obligatoires.

Si le joueur et ses parents décident de s'engager au niveau A, ils seront invités à confirmer leur compréhension de l'engagement requis pour jouer à ce niveau et à payer les frais obligatoires supplémentaires (en raison des coûts d'exploitation supplémentaires des ligues de ce niveau et du coût de participation à au moins un tournoi). De plus, il faut rappeler que les joueurs doivent satisfaire toutes les exigences de l'Association régionale du Lac St-Louis et/ou de Baseball Québec.

Le CA se réserve le droit de transférer un joueur d'une équipe de niveau A, si l'on juge qu'il y a un manque d'engagement. Selon l'article 18.2 a), Baseball Québec permet de tels transferts jusqu'au 9 juillet. À la suite d'un avis donné par l'entraîneur-chef, le CA pourra transférer un joueur d'une équipe de niveau A, si, sauf en cas de blessure, ce joueur manque, ou il est entendu qu'il manquera, au moins 6 parties consécutives en saison régulière ou s'il sera absent pendant une période d'au moins 4 semaines consécutives.

SÉLECTION DES ENTRAÎNEURS POUR LES ÉQUIPES AU NIVEAU A

CBSL s'efforce de suivre les critères suivants pour nommer les entraîneurs-chefs des équipes au niveau A :

1. Que l'enfant du candidat, s'il y a lieu, soit sélectionné dans la première ronde;
2. Que le candidat ait manifesté son intérêt à devenir entraîneur sur le formulaire d'inscription ou par courriel à CBSL;
3. Que la personne se soit impliquée activement dans les stations pendant les évaluations;
4. Que la personne ait suivi les certifications nécessaires pour le poste d'entraîneur-chef;
5. Que la personne s'engage à ce que son équipe participe durant la saison à un tournoi, aux championnats régionaux et, s'il y a lieu, aux provinciaux;
6. Une entrevue avec le CA pourra être nécessaire afin de s'assurer que le candidat partage la philosophie tel que reflétée dans la mission de CBSL;
7. Indépendamment de ce qui précède, la décision du CA sera sans appel.

NOMBRE D'ÉQUIPES QU'UN ENTRAÎNEUR PEUT DIRIGER

En complément de l'article 25.3 de BQ (qui spécifie qu'un entraîneur-chef peut diriger un maximum de 2 équipes pourvu qu'elles diffèrent de division ou de classe), afin d'optimiser l'efficacité de nos bénévoles :

1. CBSL reconnaîtra jusqu'à un maximum de 4 entraîneur(e)s et un(e) gérant(e) par équipe. Seuls ceux reconnus seront inscrits auprès de BQ et recevront de l'équipement et des uniformes.
2. Un bénévole peut être impliqué comme entraîneur, gérant ou joueur pour un maximum de deux équipes.

BASEBALL FÉMININ

Le Club de baseball St-Laurent s'engage à appuyer et à promouvoir le développement du baseball féminin local et régional dans toutes ses décisions, actions et politiques internes afin de contribuer au maximum de nos ressources, à l'essor de l'adhésion des filles parmi nos membres inscrits et ainsi essayer de leur permettre de s'amuser entre elles en toute camaraderie et sans discrimination.

PROCÉDURE POUR LA FORMATION DES ÉQUIPES AU NIVEAU B, EN ORDRE DE PRIORITÉ

1. Respecter la résolution Baseball féminin en plaçant les filles de la même division et niveau au sein de la même équipe (voir résolution de CBSL ci-dessus),
2. Mettre dans la même équipe les frères et/ou sœurs appartenant à la même division,

3. Parité entre les équipes basée sur les évaluations en tenant compte des sous-classements et des surclassements (voir Politique d'évaluation ci-dessus),
4. Différence maximum de 3 joueurs de 2^e année entre les équipes,
5. Que toutes les équipes aient des entraîneurs certifiés,
6. Pour les divisions concernées, s'assurer d'avoir au moins 2 lanceurs habitués par équipe pour commencer la saison,
7. Respecter la résolution « Nombre maximal de joueurs par équipe » (voir résolution de CBSL ci-dessus),
8. Demandes spéciales provenant des entraîneurs et/ou joueurs qui demandent d'être placés dans la même équipe. CBSL fera de son mieux pour inclure les amis sur la même équipe, mais cela ne sera pas toujours possible en raison des restrictions concernant le calibre et l'âge des joueurs. Les demandes spéciales faites après la formation des équipes ne seront pas considérées.

Dans une situation où un joueur « Compétences exceptionnelles » a été placé dans le niveau B parce qu'il n'a pas atteint les seuils de 50 % ET qu'il est déterminé par le CA que sa présence met en danger la sécurité des autres joueurs de niveau B, le CA a le droit d'outrepasser la politique d'évaluation et transférer ledit joueur au niveau A.

Le CA se réserve aussi le droit de modifier la composition des équipes (joueurs et entraîneurs), à tout moment au cours de la saison, comme il le souhaite, sans aucune considération à ces demandes spéciales.

PRIORITÉ DE SÉLECTION POUR L'ÉQUIPE SENIOR

L'équipe Senior existe pour les joueurs(euses) qui auront plus de 22 ans durant l'année.

L'ordre de priorité est comme suit :

1. ceux qui ont joué sur l'équipe Junior de CBSL au cours de la saison précédente;
2. ceux qui ont joué sur l'équipe Junior dans une autre association au cours de la saison précédente;
3. ceux qui sont les plus jeunes, selon l'ordre de priorité suivante;
 - i. ceux qui ont joué pour CBSL au cours des saisons précédentes;
 - ii. ceux qui ont joué dans d'autres associations au cours des saisons précédentes;
 - iii. ceux qui n'ont jamais joué.*(Priorités a), b) et c) sont accordées jusqu'au 1er avril de la saison courante)*
4. Tout autre joueur(se).

SURCLASSEMENT

Il est à noter qu'il est inhabituel pour un joueur d'être assigné à une division d'un âge supérieur, car cela pourrait affaiblir les équipes dans sa propre division. À l'exception des joueurs Pré-Rallye Cap et Rallye Cap, CBSL n'examinera aucune demande de la part des membres pour un tel surclassement. Par contre, le CA pourrait décider de placer un joueur dans une division d'un âge supérieur afin de compléter l'alignement. Dans ce cas, les joueurs qui sont dans leur 2^e année de leur division et qui ont joué au baseball amateur l'année précédente seront considérés, par l'ordre de priorité d'âge. Veuillez noter cependant qu'aucun joueur Pré Rallye Cap et Rallye Cap ne sera considéré pour une équipe atome A.

REMARQUE IMPORTANTE AUX PARENTS

La formation des équipes relève du CA. Si après la première explication, un parent continue de contester la décision du CA, les 3 options suivantes seront disponibles au parent :

1. Accepter que leur enfant joue dans l'équipe qu'on lui a attribuée;
2. Être libéré pour jouer dans une autre association de baseball; ou
3. Retirer leur enfant de CBSL.

PROCÉDURE CONCERNANT LA FORMATION DES ÉQUIPES

Deux semaines avant la date prévue de la formation des équipes, CBSL demandera aux entraîneurs d'être disponibles pendant les deux jours de la formation des équipes : le premier jour pour les entraîneurs-chefs des équipes au niveau A et la 2^e journée (la semaine suivante) pour les entraîneurs d'équipes au niveau B.

Introduction

1. Lundi précédent les essais d'équipes A : ségrégation approximative des 15-18 joueurs « Habilités exceptionnelles » et « Zone grise » par notre Directeur technique pour ainsi concentrer nos évaluations à l'extérieur sur les jeunes ayant le potentiel de jouer dans nos équipes A.
2. La semaine précédant les essais d'équipes A : aviser, si possible, les entraîneur(e)s-chefs potentiels de nos équipes A de préparer leurs listes de joueurs afin de sélectionner 2 joueurs sur les 5 soumis par CBSL le lendemain des essais.

Première étape (au plus tard premier dimanche de mai selon BQ)

1. Sélection des premiers joueurs des équipes niveau A, avec le Directeur technique, le CA et le Directeur entraîneur(e)s. Les membres du CA dont les enfants sont pris en considération pour l'équipe A ne seront pas présents lors de la sélection de cet alignement;
2. Choix de 2 joueurs parmi une liste de 5 joueurs maximum (CBSL choisira les 10 premiers) qui sera fournie par CBSL (l'entraîneur, s'il le désire, pourra alors demander des conseils aux ou consulter les commentaires des entraîneurs de la saison précédente sur l'attitude des jeunes en question avant de faire sa sélection;
3. Diffusion des alignements des équipes niveau A sur le site de CBSL.

Deuxième étape (au plus tard le deuxième dimanche de mai)

1. Attendre l'engagement des joueurs par le biais du paiement des frais supplémentaires obligatoires (incluant la participation à un tournoi) pour les équipes au niveau A et via la réception de leur preuve de résidence et de leur âge. Les membres auront 24 heures pour payer ces frais et envoyer leurs deux preuves, s'il y a lieu;
2. Adresser les cas de surclassements (ou les « remplaçants permanents ») et de sousclassements, par le CA;
3. Proposition des alignements initiaux pour les équipes au niveau B par le Directeur technique;
4. Respecter notre procédure pour la formation des équipes au niveau B (voir section ci-dessus);
5. Rencontrer les entraîneurs-chefs des équipes au niveau B avec le Directeur technique et Directeur entraîneur(e)s pour finaliser les alignements. En cas d'absence d'une ou plusieurs parties, le CA en assumera les responsabilités;
6. Approbation finale de tous les alignements par CBSL;
7. Diffusion des alignements des équipes au niveau B sur le site de CBSL.